

ALLOCATION énergie 2024



PUBLICS CONCERNÉS

Les retraités âgés de 65 ans et les personnes en situation de handicap, sans critère d'âge, avec un taux d'invalidité supérieur à 80%, **non-imposables sur les revenus 2022** (décote plafonnée à 75€ pour une personne seule ou handicapée, 100€ pour un couple de retraité et 150€ pour couple en situation de handicap).

Les dossiers complets doivent être déposés

Du 14 au 31 octobre 2024

au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

en Mairie, 24 rue Gabriel-Péri

Lundi, mercredi et jeudi : 8h30 - 12h & 13h30 - 17h

Mardi et vendredi : 8h30 - 12h



MONTANT DE L'AIDE

70 €



JUSTIFICATIFS À FOURNIR EN PHOTOCOPIE

- Avis de non-imposition 2023 (sur les revenus 2022)
- Dernière quittance électricité ou Gaz
- Livret de famille ou pièce d'identité
- Relevé d'identité bancaire (RIB)



+d'infos

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

24 rue Gabriel-Péri

01 30 86 89 48

ccas@carrieres-sur-seine.fr

